

rapport français de la conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa les 25, 26 et 27 juillet 1960, le très honorable premier ministre déclarait, à la page 121:

J'ai parlé de cette question cette année à la Chambre des communes, au mois de janvier, et j'ai déclaré notamment, à la page 70 des *Débats*: Il est nécessaire, au cours de la présente session du Parlement, d'obtenir l'approbation d'un amendement à notre constitution sur une question d'importance nationale qui intéresse le Parlement fédéral, les parlements provinciaux et les législatures de notre pays. Nous sommes encore obligés de nous adresser au Parlement du Royaume-Uni pour faire agréer cet amendement. J'espère que bientôt, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux s'entendront pour éliminer cette phase particulière afin de pouvoir, à l'intérieur de notre pays, modifier notre constitution selon une méthode qui convienne à toutes les parties intéressées et qui respecte les prescriptions constitutionnelles des articles 91 et 92.

Voilà la sincérité avec laquelle le très honorable premier ministre se penche sur le problème de la constitution canadienne et il est à espérer que les relations fédérales-provinciales s'amélioreront constamment pour que les provinces soient et demeurent des partenaires égaux, soucieux de collaborer avec le gouvernement central à la grandeur et à la prospérité du Canada.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, je veux faire appel à tous les Canadiens: Rappelons-nous que la dualité de langue, de culture et de civilisation que l'on retrouve en cette contrée est une richesse inappréciable et constitue un capital incalculable pour notre patrie et, pour les autres puissances internationales, un exemple susceptible d'accroître la force, le prestige, la maturité culturelle et économique du plus beau et du plus libre des pays, notre Canada.

Les citoyens du Québec et les autres minorités françaises du pays n'ont jamais été traités avec autant d'égards et de justice que par le très honorable premier ministre actuel du Canada.

Le système parlementaire d'interprétation simultanée constitue le pont indispensable qui permet la rencontre des deux cultures britannique et française, et c'est avec joie que j'ai toujours trouvé chez tous mes collègues de la Chambre, dès les premiers jours de mon arrivée, un désir sincère d'une unité nationale bien vécue.

Nous sommes des chefs de file de la nation canadienne et nous devons être, à ce titre, des défenseurs acharnés de l'unité nationale, gage assuré de prospérité pour notre pays. Que dans la diversité de pensée et de moyens, il y ait unité de but pour que le Canada donne de plus en plus au monde entier l'exemple du respect le plus absolu des droits des minorités.

Bâtissons notre pays à la grandeur de nos aspirations! Que chacun de nous soit fidèle à sa langue, à sa foi et à sa culture, tout en admirant et respectant celui qui tient la même conduite! Que le Canada demeure le bastion des libertés démocratiques par l'unité nationale bien comprise: *A MARI USQUE AD MARE*.

(Traduction)

(Sur la motion de l'honorable M. Pearson, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader de la Chambre si ce débat sera repris lundi, avec la participation habituelle des chefs de parti?

L'hon. M. Churchill: Oui, telle sera la façon de procéder lundi, monsieur l'Orateur?

(Sur la motion du très honorable M. Diefenbaker la séance est levée à 4 heures et demie de l'après-midi.)